

COUPE DES EQUIPES RESERVES SENIORS

Réunion téléphonique du 05 MARS 2018

Présents : MM. COURTEBRAY - GUIOT – KLEIN – LOHMANN - WIRIG.

Représentants le CD : MM. BRICLOT - SAUER

Représentant la CDA : M. BRILLOUET

MATCH ST JULIEN 3 / FAULQUEMONT 2 du 04/03/18

Réclamation d'après match de St Julien sur la participation et la qualification de tous les joueurs de Faulquemont 2 susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe 1, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification, il s'avère qu'aucun joueur ayant joué avec l'équipe 1 le 25/02 contre Pierrevillers ne figure sur la feuille d'arbitrage citée en référence. La réclamation recevable dans sa forme est rejetée sur le fond, le résultat acquis sur le terrain est homologué.

L'équipe de Faulquemont 2 est qualifiée pour la suite de la compétition.

POSSIBILITES D'APPEL

Conformément à l'article :

- 8 du règlement de la Coupe des Equipes Réserves Seniors

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, courrier électronique obligatoirement identifiable avec en-tête du club devant la commission d'appel du District délai : 2 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

M. COURTEBRAY